

# forêt privée varoise

Avril 2016

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var  
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux  
Dépôt légal : Avril 2016—N° ISSN : 2259-3888

## Éditorial

Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Le printemps est arrivé et cette semaine les feuilles de mes platanes ont pris des proportions impressionnantes. En moins de huit jours elles ont commencé à m'empêcher de voir ma colline.



Parti comme cela, dès avril on peut se découvrir d'un fil sans attendre mai pour faire ce qu'il nous plait.

Quoi de neuf sous le soleil varois ?

Inova (Brignoles) a été rebaptisée Sylviana. L'usine flambant neuve a été inaugurée et produit désormais ses mégawatts. Les abatteuses abattent et les grumiers livrent. À nous d'être vigilants, de gérer nos coupes, de bien négocier nos contrats de vente... et de nous faire payer.

Les cours d'eau, surtout ceux qui n'en sont pas, devraient nous préoccuper car l'État s'est mis en tête de couper le chevelu en quatre. Il y a de l'infraction dans l'air.

Comme tous les ans nous préparons notre Assemblée Générale. Nous aurons alors à compléter notre conseil d'administration. Lors de la journée « regards au féminin » du 15 mars, il m'a été rappelé qu'il y avait 6 administratrices et 12 administrateurs. J'ai eu beau dire que la parité y était puisque les femmes sont deux fois plus efficaces que les hommes, j'ai fait chou blanc.

Mesdames, réveillez-vous, candidatez !

Je vous dis « à bientôt » et vous donne rendez-vous le 27 mai à Collobrières.



Frédéric-Georges Roux  
Président

## Appels à candidatures

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais tous les ans je prends un an de plus et, faute de renouvellement, l'âge moyen de vos instances syndicales représentatives fait de même.

Dans moins d'un an nous serons amenés à renouveler pour 6 ans les membres titulaires et suppléants des Conseils des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (voir article en page 3). Nous devons aussi élire son nouveau Président car Daniel Quilici est atteint par une limite d'âge légale qui empêche les « jeunes » de plus de 65 ans de candidater à ce poste. Heureusement, les jeunes de plus de 72 ans (comme moi) peuvent encore être élus conseillers, mais pour combien de temps ?

Il en va presque de même pour notre Conseil d'Administration. Certes, il n'y a pas de limite d'âge statutaire, mais cette année, deux de nos anciens les plus fidèles ont pris la décision de ne pas se représenter cette année.

C'est la raison pour laquelle je lance un appel solennel auprès de tous ceux d'entre vous qui sont passionnés par les forêts provençales et qui sont disposés à donner une petite partie de leur temps. Même les jeunes en activité sont concernés. N'attendez pas la retraite pour commencer une nouvelle carrière de bénévole au service de la propriété forestière privée. Vous y trouverez autant de plaisir à offrir un peu de votre dynamisme qu'à apprendre des tonnes de choses nouvelles que vous ne soupçonnez pas.

Faites vous connaître auprès de moi au plus vite et si possible avant l'Assemblée Générale.

## Sommaire

- Éditorial
- Appel à candidatures
- Cartographie des cours d'eau dans nos forêts
- Élections de vos représentants au CRPF
- 27 mai 2016 : Assemblée Générale à Collobrières
- Forum Forêt : Regards au féminin
- Inova devient Sylviana... et adopte notre contrat
- 1er mars 2016 : le CA découvre Sylviana
- Charpentes en pin d'Alep ? C'est pour demain
- Les annonces de la forêt varoise

# Cartographie des cours d'eau dans nos forêts

« Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la **Loi sur l'eau** (déclaration ou autorisation). »

**Problème** : Il n'existait ni cartographie officielle, ni définition légale des cours d'eau.

C'est la raison pour laquelle la ministre de l'environnement a demandé, en juillet dernier, à tous les préfets de départements de réaliser pour la mi-décembre (!!!) une première cartographie des cours d'eau en se référant principalement aux cartes IGN au 25 millième et en retenant a priori tous les petits traits bleus, même s'ils étaient en pointillé.

## Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Pour que le « trait bleu » soit un cours d'eau (et relève donc de la loi sur l'eau) il faut 3 critères cumulatifs :

- un lit naturel (les fossés et canaux à vocation agricole, bétonnés ou non, ne sont pas des cours d'eau),
- alimenté par une source (les vallons naturels recueillant les ruissellements pluviaux ne sont pas des cours d'eau),
- un débit minimum au moins une partie de l'année (les « vallons secs » de nos collines ne sont pas des cours d'eau).

## Une mobilisation des acteurs

Que nous soyons agriculteurs ou forestiers, nous devons veiller à ce ne pas nous faire dominer par des contraintes qui viendraient entraver nos libertés et la gestion durable de nos parcelles.

Ce sont plus de 40.000 tronçons « bleus » qui risquent, si nous ne réagissons pas, d'être soumis à des contraintes que vous n'imaginez pas. On a beau nous dire « ça ne changera rien », ne soyons pas naïfs, demain l'État ne raserait pas gratis.

## Les forestiers marginalisés

Les enjeux sont certes plus importants pour les agriculteurs qui se sont mobilisés avec le soutien des techniciens de la Chambre d'Agriculture, mais il reste dans le Var près de 40.000 tronçons bleus dans les « chevelus » de nos

collines qui n'ont pas été « effacés ». Autant de pièges et de risques d'infractions que la police de l'eau se fera un plaisir de verbaliser.

## Comment s'y prendre ?

**Facile** : en décembre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) nous a envoyé un manuel technique de 30 pages pour nous expliquer comment cocher les tronçons que nous estimions ne pas relever de la définition « cours d'eau ». Et ils sont nombreux.

Sauf que, contrairement aux agriculteurs qui bénéficient du support de leur Chambre consulaire, notre syndicat n'a pas accès au « Scan 25 », version professionnelle, de l'IGN qui est loin d'être gratuite (plus de 5.000 € pour le seul département du Var). Et je fais abstraction du fait que pour interroger tous les propriétaires, qui sont quasiment les seuls, sur le terrain, a pouvoir dire si tel trait bleu pointillé est alimenté par une source et coule au moins une partie de l'année, nous n'avons pas accès au cadastre pour les contacter !!!

Eu égard à cette situation qui nous est préjudiciable, j'ai adressé une lettre recommandée avec accusé

de réception au Préfet en lui disant que, dans ces conditions, j'estimai que, sauf justification de la part de l'État, aucun des tronçons bleus dans une parcelle forestière ne pouvait répondre à la définition de cours d'eau.

## Où en est-on ?

À ce jour rien n'est définitif. La DDTM a répondu à mon courrier et m'a fourni sur papier 13 cartes du Var, au format A0 (64x120 cm), que j'ai étalées sur mon billard et que je contemple tous les matins comme une poule qui a trouvé un œuf.

C'est d'autant plus perturbant que notre DDTM varoise a décidé de faire mieux que la loi en considérant comme cours d'eau tout « vallon sec » susceptible de recueillir de temps en temps des eaux de ruissellement lors des intempéries exceptionnelles qu'il nous arrive hélas de subir.

Affaire à suivre. On en parlera à l'AG.

**Frédéric-Georges Roux**



# Élections de vos représentants au CRPF

Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) est un établissement public (dont les missions sont définies dans le code forestier) qui a la particularité d'être présidé et administré par des représentants élus des propriétaires forestiers privés.

Le CRPF PACA (Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur) est la délégation régionale du CNPF.

## Missions

Chaque Conseil de Centre a pour mission d'agrèer vos Documents de Gestion Durable (PSG, CBPS et RTG) qui doivent répondre à une double exigence : le respect du Code Forestier et la conformité au Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

Les conseillers représentent le CRPF au sein de nombreuses commissions officielles traitant de :

- la politique forestière au niveau régional,
- la forêt, les produits forestiers, le travail en forêt,
- l'aménagement foncier et l'aménagement du territoire,
- le plan de chasse et la gestion de la faune sauvage,
- les parcs naturels régionaux, les sites, perspectives et paysages, l'environnement...

Ce conseil est composé de deux « collèges » :

- le « collège départemental », celui pour lequel vous serez appelé à voter.
- le « collège régional » élu par les organisations professionnelles, c'est-à-dire vos syndicats.

## Élections en février 2017

Les conseillers des CRPF et les administrateurs du CNPF sont renouvelés tous les 6 ans. La prochaine élection aura lieu en février 2017.

En tant que propriétaire forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur vous aurez donc à élire vos représentants (titulaires et suppléants) au Conseil du CRPF PACA.

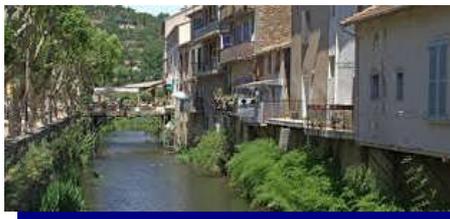
Les élections se déroulent par correspondance (le « matériel électoral », bulletins de vote, profession de foi des candidats... vous sera adressé par courrier au début 2017). Il est donc important de vérifier (avant le 30 juin 2016) que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Pour en savoir plus rendez-vous sur le site syndical : [www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp).

Si vous souhaitez être candidat à cette élection n'hésitez pas à contacter votre Président. Nous avons besoins de sang jeune, dynamique et motivé pour préparer et assurer la relève.

## 27 mai 2016 : Assemblée Générale à Collobrières

Notez bien la date sur vos tablettes : vendredi 27 mai 2016, salle des Mouffus à Collobrières, pays de la Châtaigne et du chêne liège. Accueil à partir de 8h30, début de l'AG statutaire à 9h00 précises.

Nous y traiterons en détail deux sujets d'actualité très importants : d'une part, les conséquences de la Loi sur l'eau dans nos collines car l'État est en train de finaliser une cartographie « excessive » de tout ce qui peut ressembler à un cours d'eau et il nous faut réagir au cas par cas, faute de quoi nous risquons un jour d'être en infraction et d'être verbalisé et, d'autre part, les évolutions des relations contractuelles pour l'approvisionnement de la centrale biomasse de Brignoles (Inova) qui vient de démarrer.



L'après-midi, après un repas pris en commun au Restaurant des Maures, qui surplombe le Réal Collobrier, nous vous proposerons une visite guidée exceptionnelle de l'ancienne Chartreuse de la Verne qui abrite une communauté de moniales de Bethléem depuis 1983.

L'invitation et le bulletin d'inscription vous parviendront par courrier fin avril.



# Forum Forêt : Regards au féminin

Lorsque Gérard Gautier et moi-même avons lancé l'idée de démultiplier en régions les actions du Forum Forêt imaginé par notre fédération Fransylva, une équipe d'administratrices du syndicat du Var s'est immédiatement proposée pour organiser une journée consacrée aux femmes dans la forêt.



Si l'idée a été acceptée sans restriction, l'affaire n'était pas gagnée d'avance. Loin s'en fallait.

Nous étions début novembre et les contraintes du calendrier de Forum Forêt imposaient que la réunion ait lieu avant fin mars.

## État Major et plan de bataille

Première étape : constituer l'équipe féminine. Quatre administratrices (Katia Lagarde, Élisabeth Guyonnet, Catherine Fournil et Sue Jones), sans oublier Sandra Arnaud, la secrétaire du Syndicat, sans laquelle de nombreux aspects logistiques eussent prêté le flanc à la critique.

La COP 21 se tenant alors à Paris, nos « amazones » sont allés y piocher des éléments pour leurs sujets. Déception : mis à part quelques données relatives au monde agricole, le sujet féminin y était surtout traité par rapport à l'implication des femmes dans les sociétés économiquement faibles. Pas ou pas assez d'études ou de publications pour les aider.

Pour échapper au risque de sombrer dans une opposition hommes/femmes, elles ont alors cherché à formaliser leurs objectifs, au nombre de trois :



- découvrir les actions entreprises par les femmes,
- montrer aux jeunes générations que la forêt « abrite » aussi des femmes,
- faire ressortir la spécificité féminine, s'il y en a une !



## Trouver des intervenantes

Surprise : dès la première minute, la liste des sujets et des intervenantes potentielles s'est allongée à vue d'œil. Contrairement aux a priori, il y a pléthore de femmes dans nos forêts, pas seulement des sorcières et des petits chaperons rouges.



Dans le Var (mais c'est sans doute aussi le cas ailleurs) les femmes impliquées dans la forêt sont nombreuses. L'équipe d'organisation a rencontré auprès d'elles un réel enthousiasme dès la présentation de la journée tant et si bien qu'il y en avait beaucoup trop pour animer une seule journée. Il a fallu trancher en regrettant d'être contraints à en écarter.

## Communication

Annonce dans le bulletin du syndicat, sur le site de l'Union Régionale, dans Forêt Méditerranéenne et sur son site, plus une invitation par courriel aux adhérents (sauf ceux, encore trop nombreux qui ne nous ont pas donné leur adresse mail), courrier, y compris aux VIP, sans oublier des relances téléphoniques et électroniques une semaine avant l'évènement.

Il fallait faire feu de tout bois et ce sont plus de 60 participantes (et quelques hommes), qui se sont retrouvées le 15 mars dans la salle de la Communauté de Communes de Cœur du Var au Luc-en-Provence, salle magnifiquement décorée : arbres, plantes provençales et nombreuses affiches décrivant nos forêts et nos métiers.

## Interventions originales et passionnantes

Nelly Parès, sociologue qui prépare une thèse à l'université d'Aix-en-Provence sur le thème « *entre économie et écologie : représentations et stratégies forestières. Une analyse des formes de gestion contemporaine des forêts méditerranéennes* », lance la journée.

Puis, Françoise Carrère, qui arpente depuis des années toutes les pistes de nos collines et dont le cerveau qui contient la carte IGN au 1/25.000 et en relief de notre département est plus fiable que le meilleur des disques durs, nous décrit son parcours et les rôles primordiaux qu'elle joue au sein de la DDTM.



Elle laisse la place à un duo de charme : Delphine Lecaille et Viviane Maurin, ont pour une fois abandonné les bottes et le treillis et nous décrivent comment elles gèrent sur le terrain les travaux de DFCI dans les massifs de Cœur du Var et de la Dracénie.

C'est assise derrière le micro que, du haut de son mètre quatre-vingt, Flore Ange Pasquini, directrice de l'informatique des pompiers du Var, nous dévoile les arcanes de Remocra, le logiciel géographique aux multiples facettes qui, du Pidaf aux interventions, est au service de notre sécurité.

Christine Amrane, maire de Collobrières, ne doit pas être née dans une rose mais dans une châtaigneraie au milieu des chênes-lièges. Muriel Lecca-Berger, qui préside depuis peu la commission forêt au Conseil Départemental, nous démontre sa volonté d'apprendre au plus vite et son engagement à nos côtés.

Lourde charge pour Sarah Salivet de réveiller l'attention après un super buffet. Ses granulés produisent leur effet et témoignent de l'esprit entrepreneurial de nos forestières.

Marie-Ange Siman aurait pu s'appeler Diane, déesse de la chasse. Elle nous fait part de sa passion pour cette activité et nous explique son rôle dans la formation des Nemrod au permis.

C'est au pied levé que deux techniciennes de l'ONF remplacent deux intervenantes empêchées au dernier moment.

Katia clôt cette journée animée de « main de maître » par Catherine en faisant remarquer que la plupart des intervenantes ont mis en avant l'importance pour elles de porter un uniforme en forêt. Sécurité ou autorité : *that is the question !*



**Frédéric-Georges Roux**

## Charpente en pin d'Alep ? C'est pour demain !

En 2014, **France Forêt Paca** (association regroupant les cinq acteurs de l'amont forestier, Union Régionale Fransylva, Coopérative Provence Forêt, CRPF, Communes forestières et ONF) a lancé un projet visant d'abord à la qualification, puis à la valorisation du pin d'Alep, essence emblématique du littoral méditerranéen. Ce projet, financé principalement par la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) collectée au niveau national par France Bois Forêt, a reçu le soutien financier de nombreux acteurs locaux (Région, Conseils Généraux du Var et des Bouches-du-Rhône, DRAAF, Communauté du Pays d'Aix).

L'étude comportait 3 lots. Le premier lot (recherche documentaire sur tout ce qui a été publié sur le pin d'Alep) est quasiment terminé. Plus de 150 documents ont été référen-

cés, analysés, résumés, synthétisés en une fiche, croisés dans un thésaurus... et nous devrions bientôt pouvoir les consulter en ligne dans un thésaurus.

Le lot 3 (qualification du matériau et inscription dans les référentiels normatifs) entre dans sa phase ultime : 80 m<sup>3</sup> de pin ont été prélevés et sont en passe d'être sciés pour être soumis aux tests de résistance.

En revanche, le lot 2 (mobilisation des acteurs de la filière et réhabilitation du pin d'Alep auprès des maîtres d'ouvrage) est en cours de redéfinition pour tenir compte du petit retard qui a été pris sur le lot 3.

L'objectif final est que nos pins soient qualifiés avant l'hiver 2016.

**Frédéric-Georges Roux**

# Inova devient Sylviana... et adopte notre contrat

La centrale Inova Var Biomasse (IVB) de Brignoles, qui se trouve sur la zone industrielle de Nicopolis, au bord de la Nationale 7, est désormais en fonctionnement opérationnel et produit de l'électricité à partir de nos pins d'Alep depuis la mi-février.



## Inauguration en grande pompe le 11 mars

Une semaine avant que les autorités, préfet de Région en tête, ne coupent officiellement le ruban tricolore, notre conseil d'administration au complet était invité par Didier Savanier, président d'IVB, à visiter ses installations flambant neuves (lire page suivante l'article rédigé par Katia).

C'était l'occasion pour annoncer officiellement le nouveau nom commercial de l'usine qui devient « **Sylviana** ». Est-ce un clin d'œil de Didier Savanier à Fransylva ? Toujours est-il que quand il m'en a parlé début février c'était également pour travailler ensemble sur leur projet de nouveau contrat d'achat de bois sur pied issu de celui que j'ai mis au point l'été dernier en collaboration avec nos voisins de Languedoc-Roussillon et le support du service juridique de notre Fédération Fransylva.

## Un contrat qui est le petit frère du nôtre

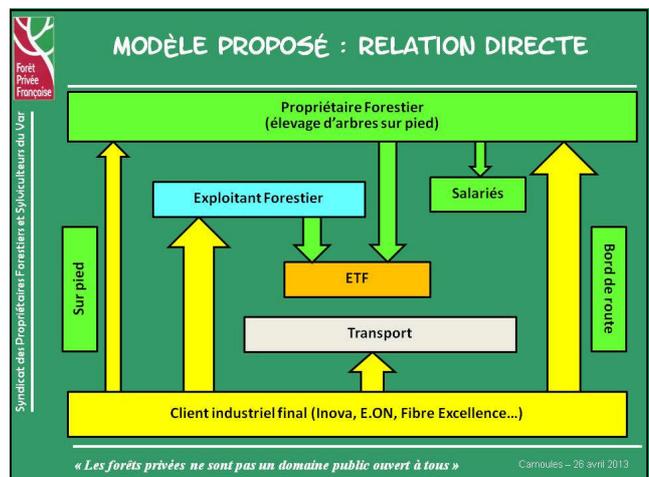
Toutes nos clauses et exigences n'y figurent pas encore mais l'essentiel y est et je ne désespère pas qu'il atteigne prochainement les qualités de son aîné. Nous y travaillons sans relâche et c'est déjà un énorme pas en avant. Nous en parlerons lors de notre prochaine Assemblée Générale et nous envisageons de monter prochainement des sessions d'information sur nos contrats, la vente de

coupes et notamment les aspects négociation et suivi des chantiers.

## Un nouveau modèle de relations contractuelles favorable aux propriétaires

Simultanément, Sylviana a « enfin » opté pour un nouveau modèle de relations contractuelles avec les propriétaires forestiers.

Je dis « enfin » parce que c'est un modèle que je préconise depuis longtemps comme en témoigne la diapositive ci-dessous que je projetais au printemps 2013 dans le cadre du Comité Régionale Biomasse.



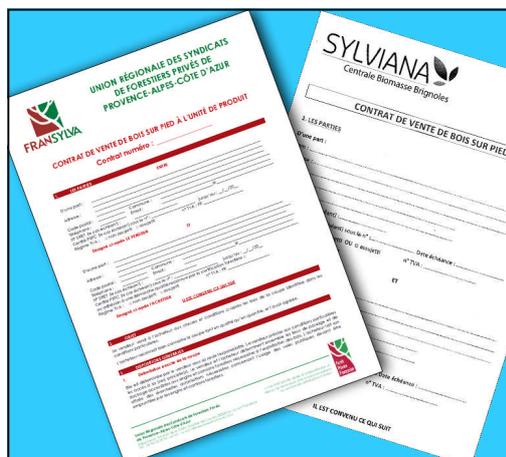
Renversant les usages, Inova a décidé de contracter directement avec les propriétaires de la ressource, ce qui nous permettra d'avoir à faire directement avec l'industriel qui nous achètera une coupe, sera responsable de la qualité du chantier et nous paiera nos arbres au prix convenu.

Pour cela Inova a embauché des techniciens forestiers, placés sous la responsabilité de la directrice des approvisionnements, pour repérer des parcelles susceptibles d'être exploitées, regrouper les propriétaires, nous aider à établir nos documents de gestion durable et autorisations de coupes, sous-traiter et surveiller le bûcheronnage, le débardage et le transport.

Ça va dans le bon sens. Affaire à suivre.

**Frédéric-Georges Roux**

<sup>1</sup> « Sylviana... son petit nom affectueux résume bien les enjeux. Faire du bois un outil précieux de la diversification énergétique dans la région Paca. » (Var matin, 12 mars 2016).



# 1<sup>er</sup> mars 2016 : le CA découvre Sylviana

La centrale se découvre en bout de la zone d'activité au milieu d'un environnement forestier.



Tout fonctionne, assez bruyamment : broyeurs, pont d'acheminement, brûleurs... L'usine est flambant neuve et respandit de sa modernité. La taille et la puissance des broyeurs permet de réduire en quelques secondes des grumes imposantes. La relation entre le temps de croissance de nos arbres et cette rapidité est saisissante et nous laisse un peu pantois : 50 ans et plus pour pousser, quelques secondes pour être déchiquetés et réduits en petites plaquettes !

Dans cet univers tout est contraste : d'un côté une construction impressionnante, des énormes engins typiquement industriels adaptés à l'ampleur de l'usine et à sa capacité de production. De l'autre, l'odeur des pins, une vue sur l'environnement, plongeant dans la nature.

Tous les exemples vont dans ce sens. Ouf, elle produit bien l'électricité prévue qui est acheminée jusqu'à Nice qui en a bien besoin.



## Approvisionnements

Après la visite nous rendons les casques verts et les gilets fluos et nous échangeons longuement avec le président, Didier Savanier sur les approvisionnements en bois, l'importance des plans de gestion, les documents de gestion durable, la certification PEFC, la qualité des coupes et les relations contractuelles avec les propriétaires, notamment le nouveau recours plus systématique au contrat de vente de bois sur pied Sylviana dont les termes sont presque tous issus du contrat standard mis au point par notre Union Régionale, Fransylva PACA. Ces orientations ont retenu l'intérêt des administrateurs.

Après avoir évoqué l'indispensable contrôle de l'État via le CRPF et l'existence d'opérateurs spécialisés dans l'élaboration de plans de gestion, les administrateurs ont rappelé que, pour les propriétaires, la mobilisation passera par la qualité des coupes si la centrale se lance, comme elle l'envisage, dans la contractualisation directe avec les propriétaires privés.



Nous avons également demandé si la centrale pouvait traiter d'autres espèces que les résineux. Réponse positive pour les châtaigniers, nettement plus réservée pour les mimosas...

Impressionnés à la fois par la qualité de l'accueil et l'ampleur des locaux, nous avons tous apprécié cette visite d'un lieu dont le nom est désormais Sylviana : un clin d'œil évident à la provenance des combustibles et peut être aussi à la personnalisation d'un fabuleux outil de travail...

**Katia Lagarde**

NdR. Madame Corinne Baillon-Dhumez, présidente du syndicat des propriétaires forestiers des Alpes-Maritimes (à gauche sur la photo), nous avait fait l'honneur de sa présence lors de cette visite.



# Les annonces de la Forêt Varoise



## PROPRIETES EN VENTE

### Nouveau :

- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière

### Toujours d'actualité :

- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 25 ha, Aups, intérêt pour la chasse, accès facile, DFCI
- 11 ha, Tourtour, Très belle propriété forestière, 4 bâtiments, 350 m2 habitables
- 13 ha, Ginasservis
- 51 ha, Salernes, lieu-dit « Huchanes », accès facile, DFCI
- 3,6 ha, Montauroux, avec très belle vue
- 41 ha, Bargemon/Seillans
- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage
- 133 ha d'un seul tenant, Mons
- 10 ha de chênes et châtaigniers, Pignans
- 4,5 ha, La Roquebrussanne
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 8,4 ha, Tournettes
- 2,5 ha, La Roquebrussanne

- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha St Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes les Mimosas
- 17 ha, Cabasse de pins et de chênes
- 1100 m<sup>2</sup> parcelle D19, Artignosc sur Verdon

### Recherche :

- Particulier : forêt à réhabiliter suite incendie

### À vendre :

- Tracto-pelle, 4 roues motrices, moteur refait

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

**Un seul numéro de téléphone pour les annonces.**  
**Renseignements uniquement le mardi et vendredi matin au**  
**tél.: 04.94.50.09.70. Merci.**

## Les adresses utiles

### CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,  
83340 Le Luc

**Var Ouest : Jean-Marc Corti**

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : [jean-marc.corti@crpf.fr](mailto:jean-marc.corti@crpf.fr)

**Var Est : Joël Perrin**

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : [joel.perrin@crpf.fr](mailto:joel.perrin@crpf.fr)

**Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste**

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : [quentin.vanneste@crpf.fr](mailto:quentin.vanneste@crpf.fr)

**Plans de Développement de Massifs : Carole Penpoul**

Tél. : 04.94.50.11.50—Mail : [carole.penpoul@crpf.fr](mailto:carole.penpoul@crpf.fr)

**Secrétariat CRPF (lundi et jeudi matin) : Sandra Arnaud**

Tél. : 04.94.50.11.53 - Mail : [secretariat.leluc@crpf.fr](mailto:secretariat.leluc@crpf.fr)



### Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves  
83340 Le Luc

**Emmanuel Atanoux** - Tél. : 06.82.45.58.72

**Julien Salivet** - Tél. : 06.75.40.59.75



### ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon  
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



### Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés (PACA) :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc

[www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp)

## Liens pour les internautes : [www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp)

[www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp) le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

[www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com) (notre Fédération)

[www.ofme.org/crpf](http://www.ofme.org/crpf) le site du CRPF PACA contient des dizaines de fiches pratiques que vous pouvez consulter sans faire appel à Sandra ou à l'un d'entre-nous.

Accès direct aux fiches : [www.ofme.org/crpf/fiches.php](http://www.ofme.org/crpf/fiches.php)

[www.ofme.org](http://www.ofme.org) (Observatoire de la Forêt Méditerranéenne)

[www.provenceforet.fr](http://www.provenceforet.fr) (Coopérative Provence Forêt)

[www.suberaievaroise.com](http://www.suberaievaroise.com) (ASL Suberaie Varoise)

[www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca) (certification PEFC PACA)

[www.foret-mediterraneenne.org/fr/](http://www.foret-mediterraneenne.org/fr/) (Revue Forêt Méditerranéenne)

[www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html](http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html) (Dispositions quotidiennes en été d'accès aux massifs forestiers varois en fonction des risques incendie)

## Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : [spfsvar@sfr.fr](mailto:spfsvar@sfr.fr)

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

[www.fransylva-paca.fr/wp](http://www.fransylva-paca.fr/wp)

